



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE
MAIRIE de JAUJAC
11 Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du conseil municipal
Du 5 aout 2019

1° Plan de formation mutualisé au profit des agents de la collectivité

Le CNFPT et le centre de gestion de l'Ardèche ont décidé de mettre en œuvre un partenariat pour élaborer un plan de formation mutualisé pour la période 2019-2021 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumés par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de formation mutualisé.

2° Création d'un poste « agent spécialisé principal des écoles maternelles 1ere classe »

3° Création d'un poste « adjoint technique principal 1ere classe »

Suite à la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade en 2019 par ancienneté.

Le Conseil Municipal décidé de créer :

- un emploi d'agent spécialisé principal d'école maternelle 1^{er} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures annualisée à compter du 1^{er} septembre 2019,
- un emploi d'adjoint technique principal de 1 classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019

4° Demande de réduction d'une facture d'eau

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une remise de 199 m3 suite à une fuite d'eau sur la canalisation après compteur. La fuite a été constatée et réparée par un professionnel.

5° Demande de subvention à la région pour les travaux d'aménagement des abords et l'équipement de la cuisine du centre de la bastide.

Devis pour la fermeture du site : 45 650.00 € H.T
clôture

Devis pour le matériel de la cuisine : 49 840.00 € H.T

Four, armoire frigo, plaque cuisson, friteuse, lave vaisselle, sauteuse

Toboggan de butte : 11 875.00 € H.T

Honoraires pour l'encadrement chantier participatif pour ameublement extérieur du site : 4250.00 € H.T

Le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet de fermeture et d'aménagement extérieur du site, l'équipement de la cuisine du centre d'accueil de la bastide,
- sollicité une subvention de 80 % dans le cadre « soutien aux projets publics d'équipement touristiques »
- autorisé le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à ce projet.

6° Demande de subvention à la région pour l'aménagement du cheminement piéton le long de la RD N°19.

La direction des routes (Département) à fournir le projet pour les travaux de sécurisation et d'aménagement du cheminement piéton le long de la RD n° 19 (entre le parking des Cévenols et l'entrée du village côté La Souche).

Le coût prévisionnel du projet est le suivant :

TRAVAUX PLUVIAL	56 000.00 € H.T.
ABORDS/TROTTOIRS	150 000.00 € H.T.
PASSERELLE METALLIQUE	9 000.00 € H.T.
TRAVAUX RD 19 – CHAUSSEE ET STRUCTURE	222 000.00 € H.T.
MAITRISE D'ŒUVRE	12 350.00 € H.T.
COORDONNATEUR SPS	1 200.00 € H.T.
DIVERS ET IMPREVUS	40 000.00 € H.T.
TOTAL	490 550.00 € H.T.

Les travaux de chaussée et de structure seront remboursés à la commune par le département.
Une partie du projet peut être éligible à une subvention de la région.

Le Conseil Municipal a :

- * Approuvé le lancement du projet
- * Sollicité une subvention de 90 300 € auprès de la région

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf le point 4 une voix contre